

Si vous cliquez sur le **logo ADIPh** en haut à gauche, vous repartez vers <http://adiph.org>

Le bouton « **Inscriptions ADIPh 20xx** » vous reconduira sur cette page principale d'accès.

Le bouton « **Accès oublié** » vous permettra de vous faire envoyer à vous-même un mél vous rappelant vos identifiants ADIPh, si toutefois vous en avez déjà et que vous avez déjà eu un jour, depuis 2007, une fiche ADIPh validée par un de nos gestionnaires des inscriptions.

Sinon vous trouvez donc en dessous deux chemins, et donc l'un ou l'autre à suivre selon votre choix :

- vous n'êtes pas encore « membre » et vous voulez adhérer ou vous êtes déjà « membre » et vous voulez cotiser de nouveau ou modifier vos données personnelles, notamment votre choix de listes.
- vous ne souhaitez pas (ou vous ne pouvez pas) adhérer tout de suite et vous voulez seulement recevoir gratuitement les messages de notre liste de diffusion d'offres et demandes d'emplois (vous serez « invité »).

**Pour mémoire, si vous avez déjà une fiche Adiph que ce soit d'invité ou de membre, il vaut mieux la modifier que d'en créer une nouvelle, que ce soit pour devenir membre après avoir été invité (suivez simplement dans ce cas le nouveau choix que vous faites) ou bien pour modifier vos données personnelles.**

Une fois votre chemin choisi, vous accéderez à la page de saisie de vos identifiants ADIPh pour :

- soit créer
- soit rappeler votre fiche ADIPh en ligne et la modifier ou cotiser pour l'année en cours.

**Pour ceux qui ont déjà crée leur fiche ADIPh en ligne et si celle-ci a déjà été validée au moins une fois (entre 2007 et cette année), un programme vous permet de retrouver vos identifiants oubliés ou perdus.**

Pour ceux qui n'ont pas encore d'identifiants ADIPh, sur les écrans suivants vous pourrez vous en créer, quel que soit le type de demande d'inscription (« invité » ou « membre actif »).

Afin d'obtenir un affichage final homogène de l'annuaire en ligne des pharmaciens « membres actifs », la casse des caractères est imposée dans la plupart des champs de saisie de votre fiche en ligne, et sera rectifiée automatiquement lors de l'enregistrement de vos informations si vous ne suivez pas le format demandé.

Ces traitements ne concernent pas vos identifiants ADIPh où vous pouvez choisir la casse que vous voulez et mélanger minuscules, majuscules ou chiffres.

**N'oubliez pas, à la fin de la saisie ou de la modification des informations de votre fiche en ligne, de valider à la fin son enregistrement en cliquant sur le bouton tout en bas de votre fiche en ligne !**

## **INFORMATIONS IMPORTANTES :**

**N'hésitez pas à renouveler en début d'année votre inscription annuelle à l'ADIPH (autant le faire tôt dans l'année comme cela c'est fait et vous ne vous en souciez plus..., de plus vous ne serez ainsi pas "privé" des messages lorsque nous ferons la remise à jour des listes de diffusion en supprimant des listes de diffusion toutes les adresses méls issues de fiches non encore valides pour l'année en cours, cette opération sera en effet faite beaucoup plus précocement que par les années passées).**

**Utilisez de préférence le paiement par carte bancaire en ligne, cela simplifie la vie de nos trésoriers et accélère le traitement de votre demande par eux.**

Vous pouvez vous-même :

- modifier les données de votre fiche Adiph en ligne pour changer vos coordonnées (changement immédiat dans l'annuaire en ligne pour les fiches déjà valides, si vous avez choisi de faire afficher vos coordonnées dans l'annuaire).
- modifier le choix des listes de diffusion que vous souhaitez recevoir (par défaut toutes les cases de sélection des listes sont proposées cochées lorsque vous accédez à votre fiche Adiph en ligne).
- en décochant une case, vous ne recevrez plus les messages de la liste en question.
- en laissant cochée une case, vous continuez à recevoir la liste en question si vous l'aviez déjà, ou, si vous ne l'aviez pas encore, vous allez bientôt la recevoir.

**N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications en appuyant sur le bouton de validation tout en bas de votre fiche !**

Un recueil automatique des données est fait par la machine une fois par heure sur les fiches dans le but ensuite de modifier si besoin les inscriptions aux listes selon les choix notés dans vos fiches (suppression ou inscription).

A partir de l'année 2012, les désinscriptions comme les inscriptions sont désormais gérées ainsi automatiquement par les serveurs dans les 2 heures qui suivent la modification que vous avez apportée à votre fiche pour vos choix de listes de diffusion (ou la validation de votre inscription annuelle par le trésorier).

### **Procédure recommandée ci-dessous pour modifier vos adresses méls de réception des listes en cas de besoin de changements:**

Dans le cas où vous changez d'adresse mél et où vous ne voulez plus recevoir de méls sur l'ancienne adresse mél, il est judicieux de faire ce changement en 2 temps de la façon suivante:

- à **"H0"** vous décochez toutes les cases de votre fiche en ligne, mais en laissant encore votre ancienne adresse mél sur votre fiche et dans les 2 heures suivant la validation que vous aurez faite de ce changement, cette (ou ces adresses si vous en aviez 2 dans votre fiche pour la réception des listes) seront supprimées de toutes les listes que vous avez décochées. Ce délai permettra de garantir l'effacement effectif.

**Si vous ne souhaitez pas recevoir de nouveau les méls, vous ne faites pas l'action suivante.**

- et sinon, à **"H+2"** (ou plus, mais pas avant ce délai), vous venez de nouveau modifier votre fiche, mais pour y inscrire cette fois la (ou les) nouvelle(s) adresse(s) mél (2 au plus) sur laquelle (lesquelles) vous voulez recevoir les mél de nos listes et vous laissez alors cochées toutes les cases des listes que vous souhaitez avoir. L'inscription sur les listes que vous aurez choisies sera faite dans les 2 heures suivant la validation que vous aurez faite de ce changement de vos données.

Seules les adresses méls des fiches valides pour l'année en cours (et transitoirement, pour quelques semaines encore, celles des fiches valides pour l'année n-1) peuvent recevoir les listes autres que "emplois" et "newsletter" que l'ADIPH offre gratuitement à tous, comme les années précédentes.

Une trace horodatée de tous les changements dans vos fiches est conservée par l'ADIPH afin d'analyser les anomalies en cas de besoin et un mél automatique contenant le résumé des données de votre fiche vous est envoyé sur la première adresse mél que vous avez entrée pour la réception des listes, chaque fois que vous venez valider un changement sur les données de votre fiche Adiph.

**Merci par avance pour votre inscription !**

**Votre cotisation nous aide à faire évoluer les outils que vous aimez et à vous en offrir de nouveaux !**